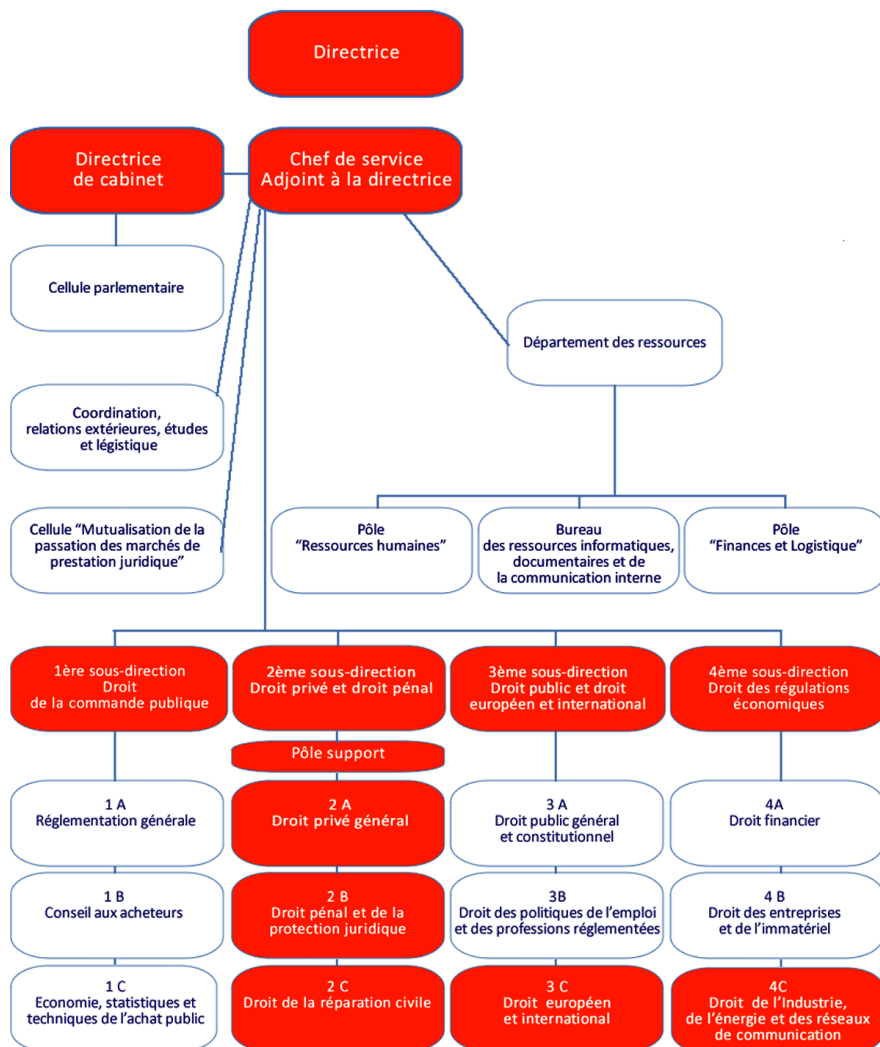


## Annexe 2 : Organigramme de la Direction des affaires juridiques dans ses fonctions d'agent judiciaire de l'Etat



La directrice des affaires juridiques est agent judiciaire de l'Etat.

Le chef de service et les sous-directeurs sont agents judiciaires adjoints de l'Etat.